

Index AI : PRE01/366/2013
25 July 2013

Tunisie. Après un deuxième assassinat politique, justice !

Les autorités tunisiennes doivent imposer la justice face à une inquiétante vague de violence politique, a déclaré Amnesty International après l'assassinat de Mohamed Brahmi devant chez lui jeudi 25 juillet.

Le dirigeant du parti d'opposition de gauche (Courant Populaire, *El Tayyar El Chaabi*) était aussi un membre de l'Assemblée nationale constituante, et critiquait Ennahda, le parti au pouvoir.

Son assassinat, le jour de l'anniversaire de la création de la République de Tunisie, survient quelques mois après [la mort de Chokri Belaid](#), un autre leader de l'opposition, abattu en février. Ce crime a secoué la société tunisienne et poussé le Premier ministre à démissionner.

« Cibler un membre de l'Assemblée nationale constituante est une atteinte à l'état de droit en Tunisie », a déclaré Hassiba Hadj Saharaoui, directrice adjointe du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord d'Amnesty International

« Une enquête indépendante et impartiale doit être ouverte sur ces homicides. Faire la justice sur ces deux meurtres et d'autres attaques doit être une priorité absolue pour la Tunisie. »

« Jusqu'à présent, bien peu a été fait pour ouvrir des enquêtes adéquates concernant les attaques visant des membres de l'opposition, et pour traduire en justice les responsables de ces actes. Tout cela crée un climat d'impunité et augmente les divisions politiques. Une enquête est en cours sur l'assassinat de Chokri Belaid, et des suspects ont été arrêtés. Mais personne n'a été jugé. »

« Les autorités tunisiennes ont pour responsabilité de protéger de la violence toutes les personnes, y compris celles qui critiquent le gouvernement ou Ennahda, le parti au pouvoir. Elles doivent également agir contre les personnes et les groupes qui commettent des actes violents, indépendamment de leur affiliation. Alors que les Tunisiens protestent dans les rues contre la mort de Mohamed Brahmi, Amnesty International demande aux forces de sécurité tunisiennes de s'abstenir de recourir à une force injustifiée ou excessive, et de veiller à ce que chacun puisse exprimer pacifiquement et librement ses opinions. »